



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Nous sommes de plus en plus nombreux à choisir le vélo. Choisissons aussi la sécurité.



Vérifier l'état de son vélo : freins, éclairage et sonnette.



Préparer son itinéraire avant de partir, en privilégiant les pistes cyclables.



Penser à s'équiper : casque, vêtements clairs, accessoires rétro réfléchissants, écarteur...



Indiquer ses changements de direction en tendant le bras.



Ne pas utiliser de casque audio ou d'oreillettes. Coupant des bruits de la circulation, ils augmentent les risques d'accident et sont donc interdits.



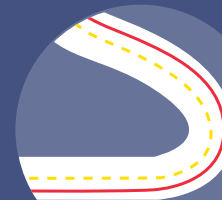
Ne pas rouler après avoir trop bu. Au-delà de 0,5 g/l, c'est interdit, passible d'une amende et surtout très dangereux.



Privilégier la file indienne (obligatoire la nuit et lorsque la circulation l'exige). Et jamais à plus de deux côte à côte.



Ne pas rester dans les angles morts des bus et poids lourds, plus grands que ceux des voitures. Et attention aux appels d'air.



Dans les virages, serrer au maximum à droite, les voitures ne voyant les vélos qu'au dernier moment.

Avant de prendre son vélo, faire un tour sur securite-routiere.gouv.fr

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**